

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

03

2026

18

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 20 mars 2026
Convocation du : 16 mars 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars 2026 à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, se sont réunis au complexe du Mas de Roux, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline Terrier, Maire.

ADMINISTRATION GENERALE : Election des adjoints au Maire

Présents : Caroline TERRIER, Xavier RADAVAY, Ludivine BUCILLIAT, Lionel CHEVROLAT, Valérie BERGER, Vincent VIANI, Sylvie CAILLET, Charles JEAN-LOUIS, Véronique CORTINOVIS, Sergio MANCINI, Annie MACIOCIA, Patrick THOLON, Catherine BARCELLINO, Bertrand VERMOREL, Annick PANTEL, Jean-Pierre COTTAZ, Sylvie MARTINON COCHARD, Jean-Marc CURTET, Laurence ROUQUETTE, Philippe MAILLEZ, Elisabeth BOUCHARLAT, Pierre-Yves GARIC, Anne LE GUYADER, Marie Jacki PRAT, Céline BAESSEN, Laëtitia RAPPET.

Représentés :

Thierry MERESSE a donné procuration à Laëtitia RAPPET
Gabrielle CHAUTARD a donné procuration à Anne LE GUYADER
Pascal CONTAMIN a donné procuration à Jacki PRAT

Secrétaire de Séance :

Annie MACIOCIA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-7-2 qui dispose que « *Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.*

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

Le conseil municipal décide de suspendre la séance afin de permettre le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint.

Considérant le dépôt, auprès du Président de séance, des listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire comportant au plus autant de Conseillers Municipaux que d'adjoints à désigner et étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Considérant qu'à l'issue de ce délai, 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée :

Candidats proposés sur la liste 1 :

- Monsieur Sergio MANCINI
- Madame Annie MACIOCIA
- Monsieur Lionel CHEVROLAT
- Madame Sylvie CAILLET
- Monsieur Jean-Pierre COTTAZ
- Madame Véronique CORTINOVIS
- Monsieur Charles JEAN-LOUIS
- Madame Annick PANTEL

La présidente de séance constate que les listes ont été déposées conformément aux dispositions de l'article L2122-7-2 du CGCT.

Déroulement de chaque tour de scrutin :

Chaque Conseiller à l'appel de son nom a fait constater au Président qu'il est porteur d'un seul bulletin, et il a introduit lui-même le bulletin plié dans l'urne.

Immédiatement, après le vote du dernier Conseiller Municipal, il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du dépouillement du 1er Tour de Scrutin :

Nombre de bulletins :	29
Nombre de bulletins nuls :	00
Nombre de bulletins blancs :	07
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	15

Le conseil municipal, après avoir constaté que la liste 1 a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (vingt-deux voix),

PROCLAME adjoints au Maire les candidats y figurant, qui prennent rang dans l'ordre de cette liste.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Carrière

Caroline TERRIER,
Maire de Beynost